

CAUCHEMARS ET MEDICAMENTS

On estime que des cauchemars surviennent sporadiquement chez 80% de la population générale, ce qui explique la difficulté d'évaluer la relation causale entre la prise d'un médicament et la survenue de cauchemars. L'hypothèse a été émise que divers médicaments pourraient faciliter l'apparition de cauchemars notamment par suppression de la phase de sommeil associée aux mouvements oculaires, aussi appelée sommeil paradoxal.

Une revue de la littérature consacrée aux cauchemars iatrogènes a été récemment publiée dans *The Annals of Pharmacotherapy* [33, 93-98 (1999)]. Les médicaments pour lesquels une association avec les cauchemars a été la plus souvent rapportée sont certains β -bloquants, certains hypnotiques et sédatifs (benzodiazépines, zopiclone) et certains stimulants centraux comme la fenfluramine. La lévodopa et des agonistes dopaminergiques, tels le pergolide et la cabergoline, sont aussi mentionnés. Des médicaments antiinfectieux comme l'érythromycine et la ciprofloxacine ont également été suspectés mais il est possible que les troubles du sommeil rapportés soient liés à la maladie infectieuse plutôt qu'au médicament.

Nous avons recherché les cas de cauchemars survenus après prise de médicaments et rapportés au Centre Belge de Pharmacovigilance depuis 1990. Seuls sont mentionnés ici les cas pour lesquels le lien de cause à effet a été estimé «probable» ou «possible» selon les critères de l'OMS.

Les classes médicamenteuses les plus souvent incriminées sont les fluoroquinolones (12 cas), les benzodiazépines (3 cas), les β -bloquants (3 cas) et les macrolides (2 cas). Deux cas de cauchemars ont été rapportés avec la méfloquine pour laquelle des effets centraux sont aussi connus [voir Communiqué de Pharmacovigilance publié dans les Folia de mai 1995].

Le Comité de pharmacovigilance australien a analysé les cas de cauchemars notifiés en Australie depuis 1972. Les β -bloquants, les inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine et les benzodiazépines sont les groupes thérapeutiques les plus souvent cités [*Australian Adverse Drug Reaction Bulletin* 19, 1 (2000)].

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.afigp.fgov.be/FR%20home/formulaires/fiche%20jaune.htm>. Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement, Inspection de la Pharmacie, Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09).